

Les Amis Aquitains des Semaines Sociales de France

Compte rendu de la conférence de

Jérôme Vignon

Président des Semaines Sociales de France

Athénée municipal de Bordeaux, mardi 27 octobre 2015

" Migrants, Réfugiés, un avenir à construire ensemble "

« Migrants, un avenir à construire ensemble ». Si j'ai choisi ce titre, c'est parce que je pense que cette question nous ouvre sur l'avenir. C'est un titre a priori assez positif qui peut paraître simpliste ; c'était pourtant le titre de la session des Semaines Sociales de France en 2010, à un moment où la question sans avoir l'acuité actuelle, travaillait déjà notre pays. La présence de plus en plus visible dans notre pays d'étrangers de cultures différentes suscitait des divisions parmi les Français et souvent des tensions à l'intérieur du public chrétien. Tout cela est encore présent aujourd'hui. Je pensais que nous n'avions pas fini d'approfondir cette question. Le présent donne raison à cette intuition. Le message principal de ce titre est qu'il y a peut-être quelque chose de bon dans cet afflux, à certains égards impressionnant, voire menaçant, des exilés, des migrants, des réfugiés

Peut-être, si nous regardons cette réalité en face, suscitera-t-elle, une prise de conscience et nous aidera-t-elle à regarder à plus long terme, à envisager un avenir commun, entre nous même Français et Européens, et les migrants, et à aborder non seulement l'existence des demandeurs d'asile mais plus largement celle des migrations. N'y a-t-il pas là matière à faire un pas de plus et à se laisser enseigner, éclairer par ce que nous répète, parfois de manière très abstraite, la tradition chrétienne, pour en tirer des pistes pour l'avenir, le notre, celui de nos enfants et des générations à venir ?

Je propose de procéder en 4 étapes

- Prendre connaissance de quelques ordres de grandeur
- Regarder la situation d'urgence critique jamais connue depuis la dernière guerre mondiale, de l'importance du flux de migrants en provenance de l'Orient, du Moyen Orient, de l'Asie, de l'Afrique sub-sahélienne... et la regarder avec des yeux d'Européens dans le cadre des accords de Schengen.
- Réfléchir à la singularité Française
- Quelle sorte de clarté pourrait apporter le trésor de la sagesse sociale chrétienne, ouverte et proposée à tous ?

-1- Ordres de grandeur des flux migratoires.

Les défis actuels sont à replacer dans la trajectoire des flux d'immigration constatés depuis 10 ans. L'Europe a une démographie déclinante, même si la France fait temporairement exception, -dans 10 ans la pente ne sera plus la même-, les démographes estiment que l'Europe a besoin d'un solde migratoire de 750.000/an ne serait-ce que pour maintenir notre système social.

Même depuis 2008, après le ralentissement dû à la crise, le solde migratoire de l'Europe (différence entre immigrés et émigrés) est important, de l'ordre de 750.000 par an. En 2014, le nombre d'immigrants (le flux d'entrée de personnes rentrant dans l'UE pour un séjour non touristique) serait de l'ordre de 1,7 millions et parmi eux, on compte près de 600.000 demandeurs d'asile, soit 1/3 du total. Si en 2015 et 2016, comme le laisse entendre la Chancelière Angela Merkel l'Allemagne devait faire face à 800.000 demandeurs d'asile par an Il s'agirait en fait d'un basculement de la demande migratoire traditionnelle vers la demande d'asile et les flux mixtes corollaires (illégaux).

Il est important de distinguer le migrant économique qui quitte son pays pour améliorer ses conditions de vie,- c'est un choix- et le demandeur d'asile qui demande protection suivant les termes de la convention de Genève – il n'a pas vraiment choisi de quitter son pays.

En France, dans la dernière décennie le flux d'immigrants est de l'ordre de 200 à 220.000. Le solde migratoire net est de l'ordre de 100 à 120.000 à comparer à 40.000 à 60.000 relevant du droit d'asile. En 2013 et 2014 le chiffre de 60.000 est à peu près stable. Seulement 23.000 ont obtenu la protection par droit d'asile après instruction de leur dossier par l'OFPRA et confirmé parla Cour Nationale de la demande d'asile. Soit 1/3 des demandeurs. Ces chiffres de 23.000 comparé à 220.000 ou 60.000 comparé à 220.000...montrent que l'asile en France ne représente pas une part majeure de l'immigration. C'est cela qui va peut-être changer. Au vu de ces chiffres, on ne peut pas dire que les évolutions envisagées soient disproportionnées par rapport à l'hospitalité générale qu'accorde jusque là, la France. Pourtant la réalité des souffrances et des guerres en Erythrée, au Soudan, en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Mali, en Centre Afrique...conduit ces populations à traverser la Méditerranée dans de conditions épouvantables, et nous avons l'impression qu'au-delà des chiffres, nous sommes placés devant un bouleversement qui génère l'inquiétude et la question, pour la France et pour l'Europe : allons nous être capables ?

-2- Comment l'Europe a réagi

Il faut avoir conscience de l'ampleur du flux des réfugiés et de l'immigration illégale. Ces phénomènes ont augmenté rapidement notamment depuis la chute de Kadhafi 2011 à laquelle s'est ajoutée la guerre en Syrie. Depuis 2010 les migrants dans cette zone méditerranéenne ont augmenté de 20% par an. En 2014 l'Europe enregistre 200.000 demandes d'asile, on pense qu'en 2015, il y en aura 4 fois plus...En même temps le HCR nous rappelle qu'il y a 40 millions de déplacés dans le monde. « Déplacés » désigne des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays du fait de la guerre ou de contraintes climatiques. « Réfugiés » désigne des personnes qui quittent leur pays et vont chercher refuge à l'étranger. Il est vrai que dans le monde occidental, l'Europe est devenue récemment le principal pays destinataire des réfugiés mais ce n'est pas en Europe que se trouvent la plus grande partie des déplacés, c'est dans les pays du Sud. Le cas de la Syrie illustre cette réalité. La Syrie comptait 20 millions d'habitants. Il y a 7 millions de déplacés à l'intérieur de la Syrie et 4 millions se sont expatriés. Parmi ceux qui ont quitté leur pays, 95% sont dans les pays proches et seulement 5% sont réfugiés en Europe. Dans un premier temps le poids de la guerre n'a pas été supporté par l'Europe, mais par la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Égypte, l'Irak... La durée des conflits et les souffrances des réfugiés dans les camps font que les Syriens perdent l'espoir d'une fin prochaine du conflit et l'espoir d'un retour au pays et donc se tournent vers l'Europe. C'est ainsi qu'ils affluent en Europe suivant des proportions inédites. Il y a véritablement la rupture d'une digue. On a pu mettre en évidence six raisons de ce flux des Syriens parmi lesquels, l'attitude de Angela Merckel, le sentiment que l'ouverture ne durera pas, la saturation des pays limitrophes comme le

Liban (qui vont exiger des visas à l'entrée ce qui entraîne l'interdiction de travailler), l'attitude manipulatrice de la Turquie vis à vis de l'Union Européenne... Tous ces éléments laissent penser que ce phénomène va durer aussi longtemps que dureront les conflits Syrie, Irak, Erythrée, Soudan... Donc perspective de devoir affronter ces réalités pendant plusieurs mois ou années. Nous sommes dans une situation de rupture, mais les chiffres ne sont pas gigantesques par rapport aux besoins de l'Europe.

Il faut préciser les mots utilisés, car il leur correspond des statuts juridiques différents. Les migrants sont des personnes qui sur une année donnée, quittent leur pays pour aller à l'étranger : ce sont des étudiants, des travailleurs saisonniers, des illégaux (sans permis de séjour), des demandeurs d'asile.... Cela exclut les touristes. Les demandeurs d'asile sont des personnes qui viennent surtout de pays où ils sont menacés et cherchent une protection au titre de la convention de Genève (1951). Celle-ci n'est pas forcément accordée. Il y a plusieurs statuts de protection, différents par le degré de protection et la durée. Le problème de ce jour est l'accroissement dans le flux des migrants de ceux qui sont potentiellement des demandeurs d'asile. C'est le fait nouveau auquel sont confrontés les pays Européens. Il y a une politique commune de l'asile pour les pays de l'espace Schengen. A l'intérieur de cet espace, il y a une liberté de circulation; ni passeport ni carte d'identité ne sont exigés aux frontières; il est possible de s'inscrire comme étudiant ou de postuler à un emploi. Cette vraie valeur démocratique de libre circulation était l'une de choses les plus attendues par les nouveaux états membre de l'Est de l'Europe, ayant été privés de cette liberté du temps de l'URSS. Il s'agit d'une vraie valeur démocratique et pas seulement une commodité économique.. L'espace Schengen oblige les pays européens à avoir une gestion commune pour les visas mais surtout pour la gestion des frontières de cet espace et donc à avoir une politique commune du droit d'asile. Elle est inscrite dans les accords de Schengen 1985, incluse dans le traité Européen. Elle donne lieu à des directives importantes (accueil, contrôle, retour qualification...) qui sont traduites dans des lois dans les différents pays de l'Union. Les dernières lois votées en France ne sont que la transposition progressive des directives Européennes en droit Français. En conséquence, le monde de l'asile est un monde du droit.

Qui dit espace Schengen dit réaction commune des pays qui font partie de cet espace devant l'afflux des migrants. Cela a conduit la commission européenne à proposer dès juin 2014 un projet de politique commune qui a été adopté en deux temps, juin 2015 puis septembre octobre 2015 Cette politique comporte de grands progrès de la solidarité Européenne.

Premier progrès : L'attitude solidariste devant les demandes d'asile

On estime que 500.000 migrants sont entrés dans l'espace Schengen au premier semestre 2015 de manière illégale par l'Italie 1/4, par la Hongrie 1/2, par la Grèce 1/3. Une partie a demandé l'asile. Ces trois pays ne peuvent ni instruire ni accepter toutes les demandes potentielles.

La commission Européenne a proposé que 40.000 dans un premier temps, puis 160.000 en définitive migrants susceptibles de demander le droit d'asile mais n'ayant pas encore fait cette demande soient relocalisés dans l'ensemble des pays européens suivant une clé de répartition prenant en compte de nombreux critères (démographie, capacité d'intégration, diaspora). (Cette répartition ne doit pas être confondue avec l'idée de quotas d'immigration pour l'ensemble des migrants)

La France a proposé d'accueillir $6.000 + 24.000 = 30.000$ en 2 ans au titre de cette « relocalisation ». Ceci correspond donc à 15.000 demandeurs d'asile supplémentaires par rapport aux 60.000 demandes annuelles dénombrées en 2013 et 2014. Ceci fait donc une augmentation de 25%. De plus, la France soutient la pérennisation de cette répartition suivant la même clé pour les années suivantes.

Ce progrès de solidarité dans l'espace Schengen ne s'est pas fait sans tensions. L'Allemagne était bien disposée à accueillir 800.000 demandeurs d'asile à condition que les autres pays prennent leur part. Il y a donc eu une forte pression sur des pays comme la Pologne, la Hongrie et la Tchéquie. Il faut noter que le Royaume-Uni (hors Schengen) ne prend pas part à la relocalisation, mais participe à des programmes de « réinstallation » organisés par le HCR depuis les camps de réfugiés à l'extérieur de l'UE.

L'attitude solidariste dans l'application de la directive retour.

Pour le droit d'asile, les ONG et associations jouent un rôle important: HCR, Caritas, Cimade, JRS (Jesuit Refugee Service)...etc. Elles sont attentives aux modalités d'application de la Directive Retour. Lorsque la demande d'asile n'est pas accordée, les migrants doivent retourner dans leur pays. L'Europe va aider les mêmes pays de premier accueil Grèce, Italie, Hongrie à appliquer la Directive Retour. L'Europe va aider la création dans ces pays, et la gestion par le Bureau Européen de l'asile, à Malte, et Frontex, de centres appelés « Hot spot », lieux de contrôle d'identité avec prise d'empreinte. La création de ces centres est faite en substitution des Etats défaillants. A partir de ces lieux, certains des migrants sont reconnus comme pouvant déposer une demande d'asile (à ce titre, ils peuvent être orientés dans le cadre de la relocalisation vers un autre pays de l'UE) et ceux qui ne sont pas reconnus comme pouvant se réclamer du droit d'asile seront reconduits dans leur pays d'origine ou un pays sûr. Par exemple les Albanais, les Ukrainiens ne sont généralement pas habilités au droit d'asile car ni l'Albanie, ni l'Ukraine ne sont considérés comme des pays non sûrs. Les Associations craignent que ces centres deviennent des lieux de privation de liberté comme ont pu en avoir la réputation, les Centres de Rétention Administrative CRA en France dans les années 90. Les conditions de ces résidences se sont améliorées mais sont dépassées par l'afflux des migrants.

La Coopération en amont

Les pays limitrophes des zones de combat, qui accueillent dans des camps un grand nombre de réfugiés réclament une aide matérielle. C'est le cas de la Turquie (qui demande 3 milliards d'euros et l'exemption de visa pour les travailleurs turcs). Le Liban, la Jordanie et l'Egypte mériteraient aussi une aide. Pour sa part, le HCR peine à maintenir la logistique des camps.

Une politique de vision à long terme en matière d'immigration légale

Si l'immigration illégale est si nombreuse, c'est aussi que les canaux d'immigration légale sont difficiles à mettre en place. La Commission Européenne propose d'augmenter la possibilité de demande en amont de l'Europe dans des sortes de « consulats européens », d'avoir des « garde-côtes européens », alors que jusqu'à présent il n'y a que des coopérations entre pays, et de rendre l'Europe attractive pour une immigration de longue durée des diplômés et des classes moyennes, et enfin d'instaurer un permis de séjour réversible (sorte de carte "bleue", analogue à la carte verte américaine). Le Canada et l'Australie font ce qu'il faut pour être attractifs. Nous ne devons pas oublier que nous avons besoin d'une immigration de 800.000/an pendant 10 à 20 ans. Ayons

l'intelligence d'organiser cette immigration ; ceci nous permettra d'améliorer la qualité de notre accueil et de limiter l'immigration illégale.

Cette politique d'accueil soulève des protestations dans plusieurs pays Européens. Elles peuvent avoir plusieurs justifications qu'il faut entendre. Par exemple, la Pologne veut bien accueillir, mais au nom de sa souveraineté et donc de l'intégration des migrants, veut les choisir, elle préfère sans le dire très fort, ne pas avoir de migrants musulmans. La Tchéquie et la Hongrie sont plus catégoriques. Les pays de l'Est de l'Europe sont viscéralement hostiles aux musulmans du fait de leur histoire pourtant ancienne. Ces réalités politiques et sociales ne doivent pas être ignorées et sont à respecter.

-3-Situation de la France

La France est passée à côté de cet afflux majeur. Le nombre de demandeurs d'asile en France en 2014 est resté stable alors qu'il a été multiplié par 2 en Europe. Pour beaucoup de migrants, nous ne sommes pas un pays attractif mais un pays de transit. La situation de Calais illustre cette réalité pour de nombreux migrants venant de l'Érythrée, du Soudan, de l'Afghanistan, la Syrie... Ces migrants-là ne recherchent pas notre pays pour plusieurs raisons:

- lenteur des procédures de D. d'A. : environ 24 mois, suivi éventuellement d'un permis de séjour par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides). Pendant ce temps, ils sont pris en charge dans des CADA (Centres d'Accueil des D. d'A.), maintenant engorgés ; ils entre en « concurrence » avec les personnes relevant des dispositifs d'hébergement d'urgence.

- difficulté d'accès au travail; en France, les demandeurs d'asile n'ont pas droit au travail ; c'est une inactivité forcée mais des subsides sont accordés (allocation mensuelle) et ils ont des droits à formation.

- difficulté d'apprentissage de la langue et logement problématique.

Dans d'autres pays comme l'Allemagne, le Danemark, la Suède, les Pays Bas, la Belgique, l'Autriche, l'accompagnement des demandeurs d'asile est beaucoup mieux assuré. Cependant les facilités d'accès à l'emploi sont souvent dues à un code du travail beaucoup plus laxiste (cas du Royaume Uni dans la restauration)

Ceux qui sont déboutés du droit d'asile (40.000) ne sont pas renvoyés et restent en France de manière illégale. Les raisons sont multiples : complexité et lenteur des procédures ; le migrant n'est pas reconnu par son pays d'origine ; existence d'une dizaine de condition. C'est ainsi que Le Ministre de l'Intérieur a recensé environ 350.000 illégaux en France. Cependant, même sans permis de séjour, ils ont des droits. Le remboursement par l'Etat des frais engagés par les associations qui les accompagnent n'est pas à la hauteur. C'est une situation dramatique qui pourrait le travail des associations qui accompagnent les demandeurs d'asile.

Aucun premier ministre ne peut agir sans le soutien de l'opinion publique. On pense alors aux associations. Il y a deux types d'associations : les associations indépendantes de l'Etat (elles ont un rôle de plaidoyer) et les associations qui ont un rôle d'opérateur pour l'Etat dans le cadre d'une convention. C'est le cas du COS: Centre d'Orientation Sociale, créé en 1946, actif dans le domaine sanitaire et social, disposant de 500 places + 225 en 2015. Il y a un mieux. Le ministre de l'intérieur a

le souci d'améliorer la qualité de l'accueil mais en contre partie, il se montre plus exigeant sur l'application des directives retour. Les associations estiment que ce n'est pas suffisant alors qu'une partie de l'opinion juge que ce n'est pas assez sévère. Les associations se sont mobilisées et ont écrit au chef de l'Etat : « le référé de Calais ». Une politique équilibrée suppose aussi un message aux passeurs et un message aux pays d'origine...

On constate une mobilisation de beaucoup de personnes qui se rapprochent des grandes associations, mais aussi l'apparition de nouvelles associations. Les médias se mobilisent pour diffuser l'information. On note cependant des résistances chez les travailleurs sociaux qui galèrent tous les jours sur le terrain et qui apprennent qu'on va créer environ 70.000 places supplémentaires. Ils font le syndrome du *frère aîné* de la *parabole du fils prodigue* (Luc, 15, 11-32). Il faut pourtant pouvoir dire que ce n'est pas au détriment de ceux qui attendent une solution depuis longtemps... On doit souhaiter un élan de générosité pour résoudre ensemble les problèmes d'accueil des migrants et les problèmes sociaux d'accès au travail et au logement.

4- Les points de repère de la pensée sociale chrétienne

Le principe majeur est celui de l'hospitalité. La figure de l'étranger est très importante dans la bible. Elle rejoint la figure de la veuve et de l'orphelin. Elle est la figure de celui qui a besoin d'être accueilli et à travers elle, le Christ lui-même; celui que nous ne connaissons pas et qui est déjà en nous. Le Christ se rappelle à nous.

Cela ne définit pas une politique, mais donne une visée qui nous fait dépasser les premières réactions de peur et nous ouvre à l'hospitalité vis-à-vis de gens qui dérangent.

La sagesse chrétienne ajoute trois compléments plus politiques.

a- au nom de la dignité de toute personne humaine, nous devons affirmer le droit des étrangers de vivre dans leur propre pays ; ce qui implique de favoriser les conditions de développement et de paix dans ces pays.

b- affirmer le droit pour chaque pays à instaurer sa politique migratoire, en fonction du bien commun. Pour des raisons impératives liées au bien commun du pays, il est légitime de ne pas accueillir tout le monde. Le devoir d'hospitalité a le même poids que celui de devoir fournir du travail, un toit, un enseignement... Il y a donc un compromis à faire.

c- penser à long terme. C'est en puisant dans les ressources de son identité culturelle que l'Europe trouvera le courage d'accueillir. (Discours du Pape François devant les parlementaires européens à Strasbourg) Si nous avons confiance, nous aurons une politique migratoire audacieuse. Il ne nous est pas demandé de renoncer à notre identité. La réponse dans le long terme c'est penser à l'avenir, l'accueil dans le monde du travail, le logement, l'éducation. C'est tenir compte de la diaspora. Cette prise en compte peut aider la répartition dans les régions. C'est prendre en compte la qualification de beaucoup des migrants, c'est poursuivre le dialogue avec les musulmans qui se réclament d'une autre culture ; il s'agit moins du dialogue théologique que de la participation à la construction du vivre ensemble.

Compte rendu rédigé par Henri Bouas-Laurent et Jean Saugnac